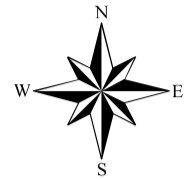


Département du Doubs  
**Commune de Montperreux**

**Plan Local d'Urbanisme**  
**Elaboration**

Plan de détail Gagée jaune



1:3 000

Dossier d'Approbation

**3.5**




Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du : 12 Mars 2020  
Visé par la Préfecture le : 20 Mars 2020

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du :  
Visé par la Préfecture le :




PRELUDE - Urbanisme et Environnement - 21 rue Suard - 25000 Besançon - Tél. : 09 80 72 25 88 - contact@prelude-be.fr

**Prescriptions en faveur de la Gagée jaune (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)**

-  Parcelles concernées par la présence de Gagée jaune où tout type de travaux (lorsqu'il ne relève pas de l'autorisation) est soumis à déclaration préalable
-  Station de Gagée jaune strictement protégée
-  Station de Gagée jaune protégée jusqu'à translocation des pieds de Gagée jaune (dans les conditions fixées par l'Arrêté préfectoral de dérogation en vigueur)

**A titre d'information :**

-  Parcelle bénéficiant de la dérogation pour l'enlèvement de spécimens de Gagée jaune (hors stations strictement protégées)  
selon l'Arrêté préfectoral n°25-2020-08-14-001 du 14 août 2020 annexé au règlement

NB : Tout pied de Gagée jaune qui pourrait être découvert en dehors des emprises tramées sur ce plan (trames jaune/rouge ou verte) reste protégé au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement.

Le présent document est réalisé d'après les plans du cadastre numérisés et vectorisés, les formes et les dimensions des parcelles et du bâti n'ont qu'une valeur indicative. Seuls les plans de bornage réalisés par un géomètre expert DPLG peuvent renseigner sur les positions et les dimensions de ces éléments.

